

Procès Verbal du Conseil d'établissement du 11/04/2019

Présidence : M. François Vidal

Nombre de présents en début de séance : 19

Membres présents :

M. Vidal, Mme Rion-Beaufaron, Mme Coester, Mme Dezetter, M. Teissonnière, Mme. Mary Benies, Mme Guilmot.

Membres des personnels : Mme Besacier, Mme Morlupi, M. Meunier, Mme. Traxler, M. Trémon, Mme Navarro Cipollaro, M. Mrdak.

Membres usagers : Mme Nachtigal, Mme Mazzonis, Mme Gaucher Brigante, Mme Martinelli, Mme Salvatore, M. Mondello, Mme Arcelli.

Membres à titre consultatif : Mme Grégoire-Mursia, Mme Nurith, M. Spiesser

Excusés : Mme Pauly, Mme Manssouri, Mme Barré, Mme Cimino.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'établissement débute à 16h35.

1- Désignation du secrétaire de séance.

Mme Coester est désignée comme secrétaire de séance.

En attendant son arrivée, c'est Mme Mary Benies qui fait l'intérim.

M. Trémon est désigné comme adjoint.

Arrivée de Mme Coester.

2- Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour proposé est adopté.

Votants : 20

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

3- Approbation du PV de la séance du 31/01/2019.

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 31/01/2019 est adopté avec les modifications proposées (voir document joint).

Votants : 20

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

4- Règlement intérieur de l'école français de Naples.

Le proviseur explique qu'un travail de fond pour revoir le règlement intérieur de l'école française de Naples est en cours. Il sera présenté au Conseil d'Etablissement du mois de juin, dans sa version définitive.

La directrice de l'école de Naples précise qu'il est nécessaire de réactualiser le règlement ; il manquait en effet des éléments pour la maternelle. Par ailleurs, il faut clarifier le règlement concernant les retards, la présence des parents dans l'école, le régime de cantine.

La représentante AGAEF de Naples indique que les familles auraient souhaité voir le règlement définitif avant d'inscrire leur enfant.

Arrivée de Mme Guilmot.

Le proviseur rappelle que le règlement intérieur n'est pas du domaine du libre arbitre mais répond à un cadre général correspondant au mode de fonctionnement des établissements français et cohérent avec les instructions du MENESR.

Un représentant des parents UPEL demande à ce que soit clarifié dans tous les règlements l'obligation de manger à la cantine et de ne quitter l'établissement qu'après la cantine. Ce n'est pas clair pour les familles.

La directrice de Naples souhaiterait que le même règlement qu'au lycée Chateaubriand s'applique pour la cantine avec la possibilité d'intégrer un régime d'externat. La préoccupation principale est bien celle de la sécurité des élèves. Les propositions ont été étudiées en conseil du second degré.

Les représentants UPEL et APE s'accordent à dire qu'au lycée Chateaubriand aussi, quelques parents pourraient aussi accueillir leurs enfants pour le déjeuner.

5- Modalités d'inscription des élèves de l'Ecole française de Naples au lycée Chateaubriand de Rome. Critères de priorité et passage entre différents cycles.

La représentante AGAEF de Naples fait part des inquiétudes des parents pour l'inscription au lycée Chateaubriand en classe de 3ème. **Voir pièce jointe.**

Le proviseur explique qu'aucune réponse n'a pour l'instant été donnée aux familles demandant une inscription en 3ème. Toutes les difficultés se concentrent sur la classe de 3ème cette année où il y a 22 demandes d'inscription alors que les classes de 4ème sont déjà très chargées. Le maximum par classe au collège est de 30 ; il n'est par ailleurs pas possible de créer une 5ème classe de 3ème, les bâtiments et les ressources en matière de personnels ne le permettant pas. L'établissement en gestion directe n'a pas pour vocation de satisfaire toutes les demandes ; il existe à Rome un autre établissement homologué par le MENESR et appartenant au réseau de l'AEFE.

Il n'y a pas d'inscription automatique pour les élèves de Naples car l'école Alexandre Dumas et le lycée Chateaubriand sont deux établissements différents. Le site de Naples est dit rattaché. Il possède son propre numéro d'établissement.

La représentante AGAEF de Naples rappelle que les familles de Naples payent leurs frais de scolarité à Rome.

Le proviseur répond que ces frais d'écolage sont distincts.

Le lycée Chateaubriand fera tout pour accueillir en classe de 3ème les élèves de Naples, comme il le fait pour les familles qui viennent de France ou d'autres établissements du réseau AEFE.

Un représentant des parents UPEL demande s'il y a des français dans les familles de Naples demandant l'inscription.

Il y a une famille française dont un autre enfant est déjà scolarisé au lycée Chateaubriand.

Un représentant des parents UPEL demande à ce que les familles de Naples, exceptionnellement pour cette année de transition (création de la 3^{ème} à l'école Alexandre Dumas de Naples et information tardive des familles napolitaines), avec des fratries déjà inscrites au Lycée Chateaubriand, soient prioritaires sur les familles françaises qui souhaiteraient inscrire leur(s) enfant(s) au lycée Chateaubriand pour la première année. Un représentant des parents APE confirme ce souhait, indiquant que les familles napolitaines se projettent à Rome.

Le proviseur explique que cette situation est nouvelle, que cette problématique ne s'est pas rencontrée l'année dernière. La réouverture d'une classe de 3ème à Naples correspond par ailleurs à ce regain d'intérêt ; mais ce n'est pas la raison pour laquelle le site de Rome n'accueillerait pas les élèves provenant de Naples.

Un représentant des personnels demande ce qui se passe pour les élèves napolitains après la 3ème.

Le proviseur répond que la problématique n'est pas la même au lycée. Les élèves de Naples qui le demandent sont de toute façon accueillis en 2nde au lycée Chateaubriand. Pour l'avenir, l'objectif est bien que la classe de 3ème de Naples soit pérenne. La collaboration avec Naples fonctionne, le but n'est en aucun cas l'opposition.

La représentante AGAEF de Naples signale que les familles napolitaines venant à Rome ne payent pas les frais de première inscription, ce qui tend à dire qu'il s'agit du même établissement.

La directrice administrative et financière explique qu'il s'agit d'une remise gracieuse. Il n'y a pas d'acte tarifaire correspondant ; les familles de Naples devraient donc payer les frais de première inscription.

Un représentant des parents APE demande qui est le chef d'établissement de Naples.

Le proviseur répond que c'est lui qui est chef d'établissement de Rome et de Naples. Il espère vivement que la classe de 3ème va se stabiliser à Naples, pour un avenir plus serein, avec la présence d'un collège complet sur le site de Naples. Il est nécessaire de relancer une dynamique positive. Le renouvellement de l'homologation cette année a permis de mettre en valeur la nécessité d'un cycle complet 6ème-3ème à Naples.

La représentante AGAEF de Naples s'étonne que le lycée Chateaubriand n'ait rien dit aux familles en février, lors de la préinscription.

Le proviseur répond qu'en février, il est beaucoup trop tôt pour se prononcer. Rien n'a été dit à aucune famille quant aux probabilités d'avoir une place au lycée Chateaubriand. Il comprend l'aspect humain concernant ces familles mais c'est le cas pour toutes les familles qui déménagent à Rome et qui souhaitent scolariser leurs enfants au lycée Chateaubriand. Le proviseur précise qu'il fera au mieux pour accueillir les élèves de l'école de Naples.

La représentante AGAEF de Naples rappelle l'attachement des familles au système scolaire français.

La directrice de l'école de Naples explique que les parents avaient insisté sur la classe de 3ème. Un travail a aussi été conduit pour ceux qui ne souhaitent pas poursuivre dans le système scolaire français ; à ce jour, trois conventions ont été signées avec des établissements italiens pour permettre aux élèves de rejoindre le système italien après la 3ème.

Un représentant des parents UPEL demande si l'ouverture de la 3ème à l'école de Naples est soumise à un effectif minimal. La Directrice de l'école de Naples indique que 16 élèves sont actuellement en 4^{ème} à Naples. Le proviseur ajoute que même un effectif très léger de 7 ou 8 élèves permettrait d'enclencher le niveau de 3^{ème} sur Naples, mais il doute d'y arriver car il a reçu beaucoup de demandes d'inscriptions en 3^{ème} sur le lycée Chateaubriand.

6- Document d'inscription (pour information).

La directrice administrative et financière (DAF) explique que le document qui a été mis en ligne est celui qui a été présenté et a été travaillé avec les représentants des parents d'élèves. Il comporte l'autorisation de droit à l'image et la possibilité d'inscription pour les familles monoparentales. Dans le cas de familles dont les parents sont séparés, un seul des parents peut faire l'inscription, charge à lui de prévenir l'autre parent.

Un représentant des parents APE demande si les familles reçoivent un mail de confirmation.

La directrice administrative et financière dit que la procédure s'arrête à la signature, il n'y a pas de mail de confirmation.

Un représentant des parents UPEL demande si c'est la bonne loi qui est indiquée concernant la protection des données personnelles, car la législation italienne a récemment évolué.

La DAF confirme qu'il s'agit des textes transmis par l'AEFE.

Un représentant des parents UPEL demande si c'est la loi italienne qui prévaut. La réglementation italienne est en effet plus contraignante que la réglementation française.

La secrétaire générale du SCAC précise que l'établissement répond à des directives européennes, avec l'appui de la loi française.

La DAF propose d'apporter une réponse plus conséquente après avoir repris contact avec le référent RPGD de l'AEFE.

La DAF remercie les familles qui signalent des dysfonctionnements ; cela permettra d'améliorer le service.

7- Projet d'établissement : point d'étape.

Le proviseur rend compte des différents groupes de travail qui ont eu lieu dans l'établissement : vie scolaire et intégration, sciences et développement durable, langues, maîtrise du français, orientation.

Les constats faits sont partagés par les parents d'élèves ; le proviseur remercie les associations pour leurs contributions.

Ainsi, plusieurs axes se dégagent :

- la réussite scolaire : les langues, la maîtrise du français, l'orientation, la culture humaniste, l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, les sports et les arts.
- le développement durable avec, entre autres, un projet de labellisation (dans lequel pourrait être engagée la totalité de la communauté scolaire)
- le vivre ensemble : intégration, engagement (élèves et adultes), solidarité, éducation citoyenne
- l'ouverture : internationale, environnement immédiat.

Une réunion du groupe de pilotage aura lieu courant mai. Après rédaction du projet définitif, il sera envoyé au service pédagogique de l'Agence pour validation.

8- Compte financier.

La directrice administrative et financière présente le compte financier.

Le lycée Chateaubriand de Rome est un établissement comprenant non seulement le lycée en lui-même mais également l'école Alexandre Dumas de Naples ainsi que la mutualisation de la formation continue de la zone d'Europe du sud-est.

Le compte financier présenté à l'A.E.F.E. est l'agrégation des comptes du lycée Chateaubriand, de l'école de Naples et celui de la mutualisation.

Les documents transmis sous format Excel pour information du CE ne correspondent pas au compte financier mais ne donnent que l'exécution budgétaire c'est-à-dire les encaissements et les décaissements de l'année.

Le compte financier ne mentionne ni AE ni CP ni recettes budgétaires mais uniquement les produits et les charges de l'année.

Le compte financier retrace les produits en droit constaté (constatation du montant total facturé aux familles, qu'elles aient payé ou non) et en charges constatée (prestation réalisée avant le 31/12 par exemple la fourniture de gaz... dont les factures arriveront en janvier de l'année d'après).

Le lycée et de l'école de Naples :

En recettes 3 types de financement :

- Les subventions : bourses, déconcentration des voyages, IEN,
- Les reprises sur provision :
- Les frais d'écolage : il s'agit des recettes principales.

Pour les autres produits il s'agit des voyages scolaires, locations, ventes de carnets de correspondance...

En dépenses :

- Les rémunérations : L'augmentation de cette dépense résulte du versement des "arretrati" (changement de l'indice de la fonction publique italienne avec un effet rétroactif au 01/01/2016)
- Les dépenses de fonctionnement (achats et services) : légère augmentation due principalement aux voyages et déplacements (2017 CP 110k€ ; 2018 313k€), à l'entretien du parc (février 2018 neige ; août averses et grêle...)
- Les autres charges : factures AEFE (passage de 6 à 9%)
- Les amortissements des biens de l'établissement

La mutualisation de la formation continue :

En recettes on retrouve

- Les subventions de l'AEFE
- Les participations des établissements pour la formation continue, pour la dématérialisation du bac

En dépenses :

- En fonctionnement : les achats et prestations de services, les rémunérations, une dotation aux amortissements pour le PC du référent Agora
- La dématérialisation du bac
- Des frais financiers résultant des frais de virements internationaux (zone de 14 pays et 10 monnaies différentes).

Le résultat est déficitaire d'un peu plus d'un million d'euros (1,093 millions d'euros sur la structure complète dont 1,067 million d'euros pour la partie enseignement). Le fonds de roulement est négatif pour les établissements (- 419 756.63 euros). Il s'agit principalement de l'impact de De Vedruna (locations, navettes, gardiennage et entretien). La DAF rappelle que l'objectif que les recettes couvrent toutes les dépenses hors investissement n'était pas atteint en 2018 même sans De Vedruna. Le budget 2018 avait été voté en déficit.

L'AEFE avait conscience de ce déficit.

Un représentant des parents APE demande si le pôle Maternelle va augmenter, et de fait le nombre d'élèves.

Le directeur répond qu'il n'y aura pas plus de classes, 7 sont prévues.

Un représentant des parents UPEL demande un bilan des sommes versées par les familles en plus pour les travaux.

La DAF répond que ces sommes sont dans le bilan. Il ne peut pas y avoir de recettes affectées en EGD. Toutes les recettes participent au règlement des dépenses pour ce qui concerne l'AFT. Le remboursement n'est pas encore commencé ; il se fera à la fin de l'opération des 6 millions. Il s'agit d'une avance. Le taux d'intérêt est très faible ; il s'agit du même taux que celui accordé à l'Etat français. L'établissement bénéficie également des absences de frais de dossier et de frais d'assurance, l'Etat se portant garant. Pour l'instant, il

n'y a pas d'intérêts, ils seront déclenchés au lancement du remboursement selon le taux en vigueur à ce moment-là.

Pour mémoire, l'AEFE a dépensé 2 millions d'euros. L'établissement a dépensé 2 millions d'euros. Les dépenses actuelles sont payées grâce à l'avance de France Trésor ; les sommes sont versées à l'établissement par l'AFT au fur et à mesure de la présentation des factures.

9- Questions diverses.

- Non renouvellement de détachement dans le primaire.

Un représentant des personnels du 1er degré rappelle au conseil d'établissement le non renouvellement de détachement pour une collègue du primaire, malgré la mobilisation générale. Qu'en serait-il du poste si le détachement n'était pas accordé ? Le proviseur ne sait pas ce qu'il adviendrait du poste. Pour l'instant, dans l'établissement, sur 25 demandes, il y a un refus et deux qui n'ont pas encore de réponse. L'AEFE est régulièrement confrontée à cette problématique ; c'est le Ministère qui est responsable des renouvellements de détachements et un dialogue est instauré entre AEFE et MEN, avec une réelle volonté de la part de l'AEFE de faire aboutir ces démarches. Certains départements sont en difficulté et ne souhaitent pas perdre de supports ; pour autant les difficultés personnelles sont réelles pour les personnels dont le détachement est refusé. Un représentant des parents APE demande si l'AEFE n'a pas intérêt à ce que les renouvellements de détachements ne soient pas accordés, pour pouvoir ensuite fermer des postes.

Le proviseur prend note des doutes émis sur les démarches de l'AEFE.

Un représentant des personnels du second degré demande ce qu'il en est des deux personnes qui n'ont pas encore de réponse.

Le proviseur répond que pour l'une, la demande a été très tardive, pour l'autre, le dossier semble ne pas avoir encore été traité dans son département de rattachement.

Un représentant des parents UPEL demande si le département duquel les personnels dépendent peut impacter la décision sur la demande de renouvellement de détachement.

Le directeur répond que les Yvelines et la Seine Saint Denis posent problème mais qu'actuellement, tous les départements peuvent être touchés.

Un représentant des personnels du 2nd degré rappelle ce qui s'est passé en CCPL. Durant la commission, les membres ont appris la fermeture d'un poste de mathématiques à Milan. Il dit douter de la bonne foi de l'AEFE.

Le proviseur répond qu'il n'y a pas eu de modifications dans les procédures. Les mesures de carte des emplois (création, transformation ou suppression d'un poste) doivent être présentées au conseil d'établissement.

- Projet opéra.

Un représentant des personnels du 1er degré rappelle que le projet a été facturé 23 euros pour les activités en classe, le livret et la place de l'élève à la représentation. Par ailleurs, les places pour les parents sont facturées 11 euros par personne. Il y a eu des confusions pour les familles.

Un représentant des parents APE signale que les factures du 22/3 ne sont pas parties et que les familles n'ont pas apprécié de recevoir une relance sans avoir eu l'original.

La Directrice administratif et financier a été avertie de ce dysfonctionnement, étonnant car pour l'établissement, les mails ont été signalés comme étant partis.

Un représentant des personnels du 1er degré indique qu'il n'est pas possible de tourner un film. Elle remercie Naples pour le livret bilingue, indique qu'il y aura une répétition avec une classe de sourds et malentendants.

- Projet Théâtre 2019-2020.

Un représentant des personnels du 2nd degré présente le festival de théâtre qui devrait se dérouler à Rome en février ou mars 2020. Il concernera plusieurs établissements de la zone. Il s'agit désormais de trouver des solutions de logements.

Un représentant des parents UPEL propose que les familles puissent accueillir des élèves.

Un représentant des personnels du 2nd degré précise que cela ne semble pas envisageable vu le nombre d'élèves à héberger (5 troupes) et qu'il est plutôt privilégié un lieu d'hébergement unique pour que les troupes échangent ensemble sur le théâtre.

Un représentant des parents APE demande si les élèves de terminale peuvent participer à l'atelier.

Leur participation est toujours complexe vus les emplois du temps et les répétitions massives en fin d'année, à l'approche des examens. Seuls quelques élèves de terminale ont participé cette année car ils avaient fait l'atelier les années précédentes. Les élèves de 2^{nde} et 1^{ère} sont davantage concernés. Le théâtre nécessite en effet une grande implication des élèves et des familles.

Un représentant des parents UPEL précise que cette année, l'atelier était incompatible pour certaines classes avec le TPE. Il demande par ailleurs si l'atelier des élèves de 3ème est payant pour les familles.

Le proviseur informe qu'il est gratuit pour les élèves de 3^{ème} et au-delà.

Le proviseur confirme que l'établissement est très motivé par l'existence d'ateliers théâtre : de la 6ème à la 4ème via les ateliers Château et à partir de la 3ème sur les sites de Malpighi / Patrizi. Il attire toutefois l'attention sur la complexité des emplois du temps des élèves pour trouver un créneau disponible pour les ateliers théâtre pour l'ensemble des élèves.

- Voyages scolaires.

Un représentant des parents UPEL demande s'il est possible que le voyage au camping des 5ème soit envisagé en début d'année. Il est en effet organisé cette année pour sa 5^{ème} édition sur le même site pour des activités sportives et une visite historique, sur tout le niveau scolaire des 5^{ème}. Ce serait plus intéressant en début d'année pour l'intégration, pour souder les classes.

Un représentant des enseignants du 1er degré rappelle que les voyages ne sont pas une obligation, pour les enseignants comme pour les familles. Le travail de préparation est énorme et cela est souvent difficile à mettre en place en début d'année.

La proviseure adjointe préfère laisser aux enseignants la liberté de construire leur projet. La confiance en l'équipe pédagogique est essentielle.

Un représentant des parents UPEL précise comprendre les contraintes exposées.

Le proviseur ajoute que l'intérêt d'un voyage scolaire en début d'année est évident en terme de cohésion ; le voyage des 6ème organisé par la Vie scolaire, pour le début de l'année scolaire prochaine, est à ce titre en cours de préparation.

- ADN-AEFE.

Le proviseur indique que sur les 10 dossiers présentés, 7 ont été retenus. Les 7 élèves ont pu réaliser un échange : un mois à Rome et un mois à l'étranger (4 élèves en Espagne, un en Inde, un au Canada et un au Portugal).

Toutes les familles ont été reçues en entretien individuel ; toutes les candidatures ne peuvent être retenues, essentiellement pour des questions de capacité d'accueil (d'un point de vue pratique, l'établissement ne peut pas recevoir trop d'élèves dans une même classe). La motivation a été le premier critère de sélection. Ce projet phare de l'AEFE est à poursuivre.

- Réunion de présentation du collège aux familles de CM2 en fin d'année scolaire.
Elle est prévue par le collège et l'école primaire.

La vice-présidente de l'ADALC évoque la question du cadeau aux bacheliers. L'ADALC est très attachée à un livre, à choisir (par exemple celui d'Anne Laure Cartier De Luca)

La séance est levée à 19h05.

Mme Agnès COESTER
Proviseure-Adjointe



M. Éric TRÉMON
Rep. personnels enseignants 2nd degré

